



## Nuisance centre de loisir

-----  
Par SOLESHOE

Bonjour, je suis propriétaire d'un logement qui jouxte une partie de la cour d'une école. En dehors de l'activité normale de l'école, le centre de loisir de la ville utilise cet espace pour ses activités (enfants entre 6 et 8 ans environ). Mon logement est un triplex qui s'élève à environ 15m au dessus du niveau de la cour. Un seul mur est exposé, et 1 seule grande fenêtre occultée à environ 7/8m du sol.

Depuis 2016, je ne cesse de demander la modération du bruit (musique trop forte), et accessoirement les jet de ballon sur mon mur et dans ma vitre.

Depuis le temps, j'ai bien compris le mode de fonctionnement du centre de loisir, aucun contrôle du travail des animateurs, les enfants livrés à eux mêmes la plupart du temps avec un niveau de décibels à faire palir le législateur, générant une gêne pour tous les bâtiments qui jouxtent la cour à différentes distances sur 2 des 4 côtés.

Pire, je soupçonne certains animateurs de participer, voire d'inciter ces nuisances, après avoir découverts plusieurs ballons sur les toits environnants à environ 15m du sol.

Le problème pourrait être réglé par 2 aspects :

- limiter le nombre de ballons en instaurant des jeux collectifs (actuellement c'est plutôt 50 ballons pour 50 enfants)
- déplacer ces jeux sur le côté opposé de la cour, le plus éloigné des habitations.

Les différentes tentatives de discussions se sont soldées par des échecs, notamment à cause d'un turn over élevé au niveau du personnel et de l'encadrement.

J'ai tenté d'alerter le personnel d'animation, en leur indiquant les nuisances induites par les ballons envoyés de manière répétée sur le mur (limite de propriété) et souvent sur la vitre, en évoquant le principe de précaution concernant la vitre (double vitrage renforcé), mais rien à faire, ils persistent et signent.

Mes voisins enseignants, subissant les nuisances sonores uniquement m'ont par ailleurs indiqués que même les professeurs de l'école se plaignaient du bruit généré pendant les heures d'études le soir, sans parvenir à les faire cesser.

Quels recours ai-je à ma disposition ?

L'école date de 2007 - mon logement d'avant 1938, mais réhabilité de 2006 à 2012 environ.

J'ai alerté plusieurs élus hier, j'attends leur retour.

Merci par avance pour tout conseil.

Vue Google Maps

[url=https://www.google.com/maps/@48.854854,2.445114,63a,35y,90h,39.56t/data=!3m1!1e3?authuser=0&entry=tту&g\_ep=EgoyMDI1MDgyNS4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D]https://www.google.com/maps/@48.854854,2.445114,63a,35y,90h,39.56t/data=!3m1!1e3?authuser=0&entry=tту&g\_ep=EgoyMDI1MDgyNS4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D[/url]

-----  
Par Isadore

Bonjour,

C'est une école publique ou une école privée ? De même, le centre de loisir qui l'utilise l'été, c'est public ou privé ?

-----  
Par SOLESHOE

Une école publique (le centre de loisirs est géré par la mairie)

l'activité du centre de loisir a lieu après les horaires scolaires le soir toute la semaine, ainsi que les mercredis toute la journée et pendant les vacances scolaires.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Quelques pistes concernant le nuisances sonores :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Si c'est une école publique qui crée ces nuisances, et si un courrier RAR au maire (signé par vous, mais aussi par les autres voisins gênés) ne donne rien, il faudra assigner la mairie pour trouble anormal de voisinage... c'est probablement assez illusoire.

Consultez quand même un avocat.

-----  
Par SOLESHOE

Une piste pour ce soudain attrait pour ma vitre :

<https://france3-regions.franceinfo.fr/paris-ile-de-france/essonne/d-une-fenetre-de-local-a-poubelles-a-sa-page-wikipedia-c-est-incroyable-la-lucarne-d-evry-un-defi-des-reseaux-sociaux-devenu-phenomene-mondial-3208487.html>